



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

Rapport sur le commerce mondial 2011

L'OMC et les accords commerciaux préférentiels:
De la coexistence à la cohérence

» Quelles sont les tendances actuelles de la libéralisation des échanges préférentiels?

» Pourquoi l'intégration profonde gagne-t-elle de l'importance?

» Qu'est-ce qui caractérise le contenu des ACPr?

» Comment peut-on garantir une plus grande cohérence entre les ACPr et l'OMC?

ALE MERCOSUR CECA ACP UMA MCCA ALALE AGOA EEE
UE ALECE CARICOM CAE ASEAN CEEAC SAGU
CEI CEDEAO ALENA ALADI AELE TPP APE
CCG APTA SAFTA ZLEA CER APEC AFAS
ALE CER COMESA
CDA AFTA CAFTA OUA COMECON
ALADI AIE PAFTA
COMmercial préférentiel
Accord



L'augmentation constante du nombre d'accords commerciaux préférentiels, et leur importance croissante, sont un trait dominant des relations commerciales internationales. Les ACPr portent aujourd'hui sur un plus grand nombre de questions – allant au-delà des droits de douane – et prévoient des mécanismes institutionnels plus structurés reflétant les mutations importantes de l'économie mondiale.

Le rapport retrace l'évolution historique des ACPr; il analyse le paysage actuel des accords; les raisons pour lesquelles les ACPr sont établis, et leurs effets économiques, et il examine le contenu de nombreux ACPr pour savoir s'ils complètent les dispositions de l'OMC dans des domaines de politique particuliers ou s'ils abordent des questions entièrement nouvelles.

En outre, le rapport identifie les domaines dans lesquels il peut y avoir des synergies et des conflits entre les accords commerciaux préférentiels et le système commercial multilatéral et examine comment rendre plus cohérents les deux «systèmes commerciaux».



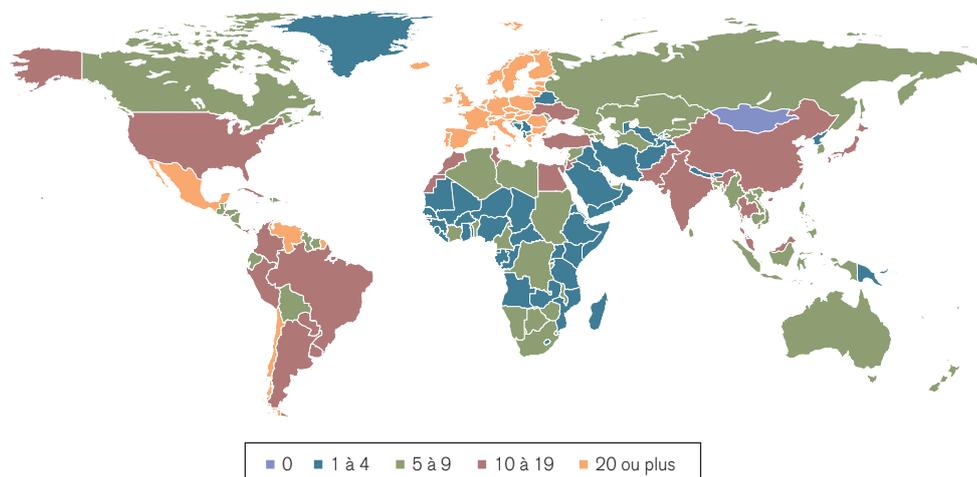
«Je crois que, dans la mesure où les ACPr sont motivés par un désir d'intégration plus profonde, et non de segmentation du marché, l'OMC aurait un rôle à jouer en encourageant une plus grande cohérence entre les régimes réglementaires non concurrents mais divergents qui entraînent, dans la pratique, une fragmentation géographique ou une hausse des coûts commerciaux. Il est certain que nous devons œuvrer à la création d'un environnement commercial plus stable et plus sain, dans lequel les différentes approches de la politique commerciale se renforcent mutuellement et concilient équitablement les besoins de tous les pays.»

Pascal Lamy
Directeur général de l'OMC

Faits essentiels:

- Près de 300 accords commerciaux préférentiels (notifiés et non notifiés) étaient en vigueur en 2010. Chaque Membre de l'OMC est partie à 13 ACPr en moyenne.
- Malgré l'augmentation du nombre d'ACPr au cours des dernières années, 16 pour cent seulement du commerce mondial des marchandises bénéficie d'un traitement préférentiel. En outre, moins de 2 pour cent du commerce mondial peut bénéficier de marges de préférence supérieures à 10 points de pourcentage.
- Les droits NPF sont faibles. Ils étaient de 4 pour cent en moyenne en 2009. De plus, la plupart des secteurs dits «sensibles» restent «sensibles» dans les ACPr. Pour environ 66 pour cent des lignes tarifaires soumises à des droits NPF supérieurs à 15 points de pourcentage, ces droits n'ont pas été réduits dans le cadre des ACPr.
- Si l'on tient compte de l'accès préférentiel accordé aux autres exportateurs, moins de 13 pour cent du commerce préférentiel bénéficient d'un avantage compétitif supérieur à 2 points de pourcentage.
- La conclusion d'ACPr prévoyant une intégration profonde accroît de près de 8 pour cent en moyenne le commerce dans les réseaux de production. En outre, le niveau élevé des échanges dans les réseaux de production rend plus probable la conclusion d'accords profonds.
- De nombreux différends entre des parties à des ACPr sont portés devant le système de règlement des différends de l'OMC. En moyenne, environ 30 pour cent des différends soumis à l'OMC opposent des Membres qui sont parties au même ACPr.

Participation aux ACPr en vigueur en 2010, notifiés et non notifiés, par pays



Source: Secrétariat de l'OMC.

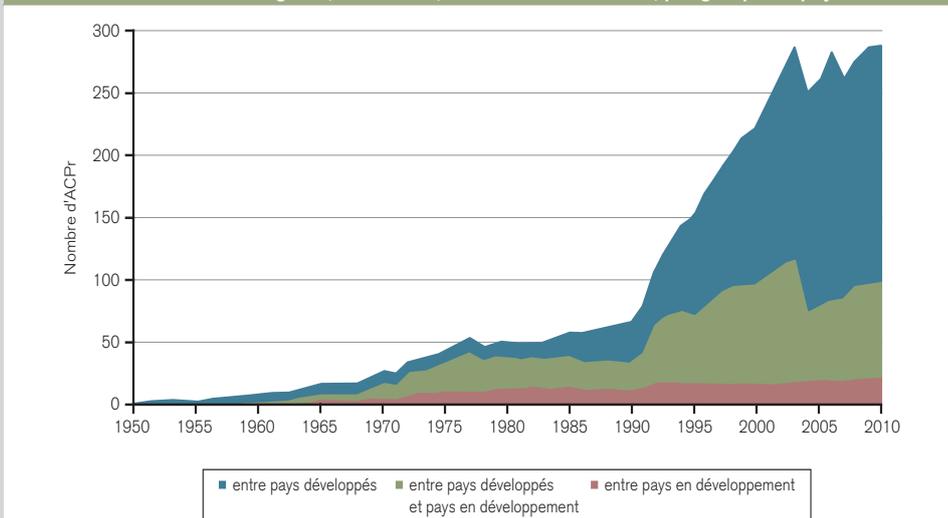
Principales conclusions du rapport

- **Tendances des ACPr:** La participation aux ACPr s'est accélérée et s'est élargie au fil du temps. L'activité concernant les ACPr a transcendé les frontières régionales. La moitié des ACPr actuellement en vigueur ne sont pas strictement «régionaux»; avec l'émergence d'ACPr transrégionaux, qui a été particulièrement marquée au cours des dix dernières années. Les accords de libre-échange sont beaucoup plus répandus que les unions douanières et de nombreux produits restent exclus de l'accès préférentiel.
- **Commerce préférentiel et marges de préférence:** L'explosion des ACPr ne s'accompagne pas d'une augmentation comparable des échanges faisant l'objet d'un traitement préférentiel. Ce résultat n'a rien d'étonnant compte tenu de la forte réduction des droits de douane depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les procédures relatives aux règles d'origine qui sont parfois associées aux ACPr expliquent en partie ces faibles chiffres, car le coût des obligations de mise en conformité est plus élevé que la valeur perçue des marges de préférence sous-jacentes.
- **Les marges de préférence** sont faibles lorsqu'elles sont ajustées pour tenir compte de l'accès préférentiel dont bénéficient les autres exportateurs. Du fait de la prolifération des ACPr, la différence entre le taux NPF et le taux appliqué dans le cadre de ces accords surestime l'avantage compétitif des parties aux ACPr car, de plus en plus, leurs concurrents bénéficient aussi d'un accès préférentiel au marché. Ces résultats signifient qu'il faut regarder au-delà des droits de douane pour comprendre pourquoi les pays concluent des ACPr.
- **ACPr profonds:** De plus en plus d'ACPr sont des accords profonds plutôt que superficiels et portent sur de nombreuses questions autres que les droits de douane, telles que les services, l'investissement, la protection de la propriété intellectuelle et la politique de la concurrence, pour lesquelles il existe une réglementation intérieure (mesures à l'intérieur des frontières). Dans ce contexte,

il faut peut-être regarder au-delà des effets de création et de détournement d'échanges parce qu'il est difficile de modifier la réglementation intérieure de façon à favoriser seulement certains partenaires commerciaux.

- **Une intégration profonde** peut avoir lieu pour diverses raisons. Premièrement, l'ouverture commerciale accroît l'interdépendance des politiques (effet de diffusion), qui rend la prise de décision unilatérale inefficace par rapport à la prise de décision collective. Deuxièmement, des accords d'intégration profonde peuvent être nécessaires pour promouvoir le commerce dans certains secteurs et l'intégration économique en général. Cette deuxième explication s'applique aux réseaux de production internationaux qui exigent une structure de gouvernance en plus de droits de douane peu élevés.
- **Cohérence entre les ACPr et l'OMC:** Les ACPr profonds représentent un nouveau défi pour le système commercial multilatéral. L'image de la pierre angulaire et de la pierre d'achoppement n'est peut-être pas adaptée à ce type d'accords, car elle reposait sur la question de savoir si une ouverture tarifaire préférentielle entraînerait à terme une ouverture multilatérale.
- Le rapport propose aux Membres plusieurs options pour accroître la cohérence entre les ACPr et le système commercial multilatéral. La première option est de remédier aux lacunes du cadre juridique de l'OMC (approche du «droit contraignant»); la seconde est d'adopter une approche plus nuancée et non contentieuse pour examiner les ACPr dans le contexte de la transparence et de l'échange d'informations de façon à mieux comprendre les intérêts mutuels ayant une base multilatérale en rapport avec les ACPr (approche du «droit non contraignant»); la troisième est d'accélérer le programme multilatéral d'ouverture commerciale sur une base NPF et la quatrième est de multilatéraliser le régionalisme (en étendant à d'autres parties, de manière non discriminatoire, les accords préférentiels existants).

Nombre cumulé d'ACPr en vigueur, 1950-2010, notifiés et non notifiés, par groupe de pays



Source : Secrétariat de l'OMC



L'augmentation constante du nombre d'accords commerciaux préférentiels (ACPr) est un trait dominant du commercial international. Le Rapport sur le commerce mondial 2011 décrit l'évolution historique des ACPr et le paysage actuel des accords. Il examine les raisons pour lesquelles les ACPr sont établis, leurs effets économiques et leur contenu. Enfin, il analyse l'interaction entre les ACPr et le système commercial multilatéral.

L'ouverture commerciale à tous les niveaux – multilatéral, régional et unilatéral – a limité la possibilité d'offrir des préférences tarifaires dans le cadre des ACPr. De ce fait, seule une petite partie du commerce mondial des marchandises bénéficie de préférences et les droits préférentiels jouent un rôle moins important dans les ACPr.

Le rapport montre que de plus en plus d'ACPr vont au-delà des droits préférentiels et abordent de nombreuses questions non tarifaires, de nature réglementaire.

Les réseaux de production mondiaux peuvent favoriser l'émergence de ces ACPr dits «profonds» car une bonne gouvernance dans de nombreux domaines réglementaires est beaucoup plus importante pour ces réseaux que de nouvelles réductions des droits de douane, déjà faibles. Des données économétriques et des études de cas confirment l'existence d'un lien entre les réseaux de production et les ACPr profonds.

Pour finir, le rapport examine le défi que les ACPr profonds représentent pour le système commercial multilatéral et propose plusieurs options pour accroître la cohérence entre ces accords et le système commercial régulé par l'OMC.

Renseignements complémentaires

Le Rapport sur le commerce mondial est une publication annuelle qui vise à permettre de mieux comprendre les tendances du commerce international, les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.

Le Rapport est disponible en anglais, en français et en espagnol:

World Trade Report 2011
ISBN 978-92-870-3764-0

Rapport sur le commerce mondial 2011
ISBN 978-92-870-3765-7

Informe sobre el Comercio Mundial 2011
ISBN 978-92-870-3766-4

La version électronique est disponible à l'adresse
<http://www.wto.org/>.

La version papier est en vente au prix de 60 CHF.

Pour passer commande, prière de contacter:

Publications de l'OMC
Organisation mondiale du commerce
154, rue de Lausanne
CH-1211 Genève 21
Tél.: (41 22) 739 53 08
Fax: (41 22) 739 57 92
Adresse électronique: publications@wto.org

Librairie en ligne de l'OMC
<http://onlinebookshop.wto.org/shop/>

Librairie de l'OMC à Genève
<http://www.wto.org/bookshop>

